MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

ANPC - TOGO

PLAN D'ORGANISATION DE LA REPONSE DE LA SECURITE CIVILE EN CAS DE CATASTROPHES AU TOGO (PLAN ORSEC - TOGO)

Avril 2022 - Mars 2024

Liste des sigles et acronym

ADRA : Agence Adventiste d'Aide et de Développement
AH1N1 : Grippe Pandémique Humaine
AH5N1 : Grippe Aviaire
ANASAP : Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique
ANPC : Agence Nationale de la Protection Civile
ASC : Agents de Santé Communautaire
ATOP : Agence Togolaise de Presse
BM : Banque Mondiale
CDQ : Comité de Développement du Quartier
CEB : Communauté Electrique du Bénin
CEET : Compagnie Energie Electrique du Togo
CHR : Centre Hospitalier Régionaux
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CNDH : Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNOU : Centre National des Opérations d'Urgence
COVID-19 : Corona Virus 2019
CRT : Croix Rouge Togolaise
CSP : Corps des Sapeurs-Pompiers
CRS : Catholic Relief Service
CVD : Comité Villageois de Développement
DAAF : Direction des Affaires Administratives et Financières
DG-ANPC : Direction Générale de l'ANPC
DPCAH : Direction de la Prévention, de la Coopération et des Affaires Humanitaires
DPOU : Direction de la Planification et des Opérations d'Urgence
DRN : Direction Régional Nord
DRS : Direction Régional Sud
DS : District Sanitaire
EAA : Acides Aminés Essentiels
ERIESI : Enquête Régionale Intégrée et de Secteur Informel
ESA : Ecole Supérieure d'Agronomie
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
MSPC : Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

PCF : Poste de Commandement Fixe
PCO : Poste de Commandement Opérationnel
PRCF : Poste Régional de Commandement Fixe
PRCO : Poste Régional de Commandement Opérationnel
PPCO : Poste Préfectoral de Commandement Opérationnel
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAP : Système d'alerte Précoce
WASH : Water Sanitation and Hygiene

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

Sommaire

Liste des sigles et acronymes i
Sommaire ii
I CONTEXTE 1
II BUT 2
III OBJECTIFS 2
3.1 Objectif général 2
3.2 Objectifs spécifiques 2
IV STRUCTURE DU PLAN ORSEC 3
4.1. A l'échelon national 3
4.1.1 Organe de planification des interventions 3
❖ Organisation du CNOU 3
4.1.2 Organe de Commandement : section des opérations 4
4.1.3 Organe de secours et urgences : section des urgences 4
4.1.4 Clusters d'interventions 4
4.2 A l'échelon Régional 5
4.3 A l'échelon Préfectoral 7
4.4 A l'échelon communal 8
V PROCESSUS D'ALERTE ET D'ENGAGEMENT DE SECOURS 9
5.1 Aux échelons : régional, préfectoral, communal 10
5.1.1 Etapes préliminaires 10
5.1.2 Déclenchement du plan 10
5.2 Schéma du déclenchement du plan ORSEC (Exemple : Plan préfectoral). **Erreur ! Signet non défini.**
VI REQUISITION DE PERSONNELS ET DE MATERIELS 10
6.1 Forme de la réquisition 10
6.2 Réparation des dommages 10
6.3 Rémunération des personnes requises 10
6.4 Exemple de réquisition simplifiée : 11
VII APPEL AUX PREFECTURES LIMITROPHES ET/OU AUX ECHELONS SUPERIEURS 11
7.1 Renforts des préfectures limitrophes 11
7.2 Renfort de l'échelon national 11
VIII INVENTAIRE DES MOYENS DISPONIBLES 12
ANNEXES 13
Annexe 1 : projet de création des brigades de sapeurs-pompiers 13

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

Annexe 2 : Tableau d'évaluation des moyens disponibles et des besoins par secteur 14
Annexe 3 : Composition des différentes structures du Plan ORSEC 24
Annexe 4 : composition des clusters..... **Erreur ! Signet non défini.**

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

I CONTEXTE

Le Togo, pays de l'Afrique de l'ouest d'une superficie de 56.600 Km² est limité par le Burkina-Faso au Nord, l'Océan Atlantique au Sud, la République du Bénin à l'Est et la République du Ghana à l'Ouest. Il est caractérisé par un climat subéquatorial au Sud marqué par deux (2) saisons pluvieuses et deux (2) saisons sèches et un climat tropical sec au Nord marqué par une saison pluvieuse et une saison sèche.
Toutefois, on note une variabilité de ces saisons due à plusieurs facteurs notamment le phénomène des changements climatiques.

La population togolaise qui était de 6 191 155 habitants en 2010 (RGPH4, 2010) est estimée à 8 067 006 habitants en 2021 (INSEED janvier 2022). Selon le recensement général de la population et de l'habitat, la moitié de la population a moins de 15 ans. Le taux de croissance annuelle est de 2,84%. Cette population est en majorité rurale (62,3%) en dépit d'une urbanisation en progression rapide (5,2% par an).

Le Togo compte cinq (05) régions administratives, une région économique (Grand Lomé), trente-neuf (39) préfectures et cent dix-sept (117) communes.

Sur le plan sanitaire, le pays compte trois (3) Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), six (6) Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), quarante-quatre (44) districts sanitaires (DS), huit (08) hôpitaux confessionnels (HC), des cliniques privées et des Unités de Soins Périphériques (USP).

En matière de secours et sauvetage, il existe, six (6) casernes de sapeurs-pompiers opérationnelles dont deux (02) à Lomé et une (1) dans chaque chef-lieu de région. Trois (3) nouveaux postes de secours avancés sont créés à Kpalimé, Kabou et Aného. On note également la mise en place d'un centre de formation des sapeurs-pompiers à Blitta et un renforcement des casernes en équipements en 2021. Il existe également plusieurs sites d'accueil des sinistrés dans les préfectures vulnérables dont le principal est celui de Logopé à Lomé.

Le Togo a connu par le passé des situations d'urgence et des catastrophes (inondations, épidémies, conflits inter communautaires, vents violents, feu de végétation/incendies, érosion côtière, etc.) occasionnant des impacts socio-économiques majeurs.

On entend par catastrophe ou situation d'urgence tout évènement, aléa naturel ou anthropique, entraînant la mise en danger de vies humaines et/ou la perte de biens importants dont la maitrise dépasse la capacité de lutte de la communauté concernée. Ainsi, ce qui est considéré comme une catastrophe à l'échelon local peut ne pas l'être à l'échelon préfectoral, à l'échelon régional, encore moins à l'échelon national.

Dans le but d'améliorer la coordination de la gestion des situations d'urgence et de catastrophes, le gouvernement par décret N°2017-011/PR a créé l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC) suivie de l'adoption de la politique nationale de la Protection Civile par décret N°2017-022 du 25 février 2017.

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

Conscient de la gravité croissante et de l'ampleur des conséquences sanitaires, sociales, politiques, environnementales et économiques des catastrophes naturelles ou anthropiques et préoccupé par le caractère dynamique des mécanismes et des ressources nécessaires au niveau national pour y faire face aux situations d'urgence et aux besoins de l'action humanitaire, le gouvernement a procédé à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'organisation de la réponse de sécurité civile (plan ORSEC).

Le Plan ORSEC est un outil établi et mis en œuvre à l'échelon national sous la responsabilité du ministre chargé de la protection civile dont la coordination est assurée par l'ANPC. A l'échelon régional, préfectoral et communal, il est mis en œuvre sous la responsabilité des autorités locales décentralisées et la coordination, assurée par les directions régionales et les antennes de l'ANPC. Ce plan est actualisé chaque deux ans en vue de l'adapter aux nouvelles réalités et le rendre plus opérationnel.

Il a pour vocation de fixer à l'avance la ligne de conduite dans l'organisation de secours et de sauvetage des personnes et des biens en situations d'urgences majeures.

Il activé que lorsqu'il y a nécessité d'intervention et de coordination de tous les sectoriels autres que les premiers intervenants en matière de secours, sauvetage et assistance humanitaire.

Ce plan doit être testé à tous les niveaux par des exercices de simulation afin d'évaluer son applicabilité et ses objectifs.

II BUT

Le Plan ORSEC vise à apporter une réponse rapide et efficace aux situations d'urgence et de catastrophes.

III OBJECTIFS

3.1 Objectif général

L'objectif général de ce Plan est de mettre en place un mécanisme de gestion des situations d'urgence et de catastrophes.

3.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du plan ORSEC sont :

a) fixer les rôles et responsabilités des services intervenant dans les urgences ;
c) évaluer les capacités des structures existantes ;
d) assurer la coordination des opérations d'urgences ;
e) renforcer la collaboration et la coopération entre tous les acteurs ;
f) assurer l'information du public en temps réel en s'appuyant sur les mécanismes d'alertes existants ;
h) organiser les secours, sauvetage et assistance.

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

IV STRUCTURE DU PLAN ORSEC

La gestion des situations d'urgence et de catastrophes est organisée à l'échelon national, régional, préfectoral et communal.

4.1. A l'échelon national

Le mécanisme d'organisation des secours à l'échelon national se présente comme suit :

4.1.1 Organe de planification des interventions

La planification des interventions en matière de situations d'urgence et de catastrophes est sous la responsabilité de l'Agence nationale de la protection civile à travers le Centre national des opérations d'urgences (CNOU).

- **Rôle**

Le CNOU, est l'organe technique de la planification, de l'évaluation et de la gestion des interventions en cas de catastrophes. Il coordonne les opérations de secours et d'assistance et est chargée de la mise en œuvre du présent plan. Le CNOU s'appuie sur tous les secteurs, les organisations et les PTF susceptibles de jouer un rôle prépondérant dans la gestion des catastrophes.

Il s'agit notamment de :

- tous les départements ministériels partie prenante de la Plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes (PNRRC),
- des représentants de la Primature et de la Présidence de la République,
- des institutions, ONG locales et internationales ainsi que le secteur privé (CNDH, LTDH, HCRAH, OIPC, BM, CRT, OCDI, CRS, EAA, Plan Togo, ADRA-Togo, Patronat, etc.);
- des agences du Système des Nations Unies suivantes : PNUD, OMS, PAM, UNICEF, HCR, FAO, UNFPA, OCHA, OIM, etc.
- des Partenaires bilatéraux : USA, France, Allemagne, Japon, Chine, UE, etc.

Le CNOU doit disposer d'une matrice des moyens nécessaires pour une gestion efficace des urgences. La matrice comportera des moyens disponibles au sein de la communauté, moyens des principaux intervenants, écarts entre les besoins et les moyens disponibles pour faire face aux risques les plus probables pour le pays tels qu'ils sont envisagés dans le plan national de contingence.

La matrice ainsi établie permet à l'Agence de planifier les interventions, d'identifier les besoins non couverts (écarts) à combler par la subvention de l'Etat ou l'appui des partenaires humanitaires. Cet inventaire doit être revu et mis à jour deux fois par an. Il permettra à l'ANPC d'avoir permanemment, en sa possession, l'inventaire réel des moyens disponibles.

- ***Organisation du CNOU***

Le CNOU, l'organe de commandement et de gestion des urgences est composé de :

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

- section des opérations
- section des urgences
- clusters d'intervention

En cas d'urgence, le CNOU active les clusters concernés.

4.1.2 Organe de Commandement : section des opérations

La section des opérations comprend le poste de commandement fixe et le poste de commandement opérationnel.

a- Le Poste de Commandement Fixe (PCF), structure permanente installé au CNOU, a pour mission d'assurer la liaison avec le/les poste(s) de commandement opérationnel et les différents clusters, d'exploiter les informations et les renseignements reçus, de coordonner et de gérer les interventions sur les lieux du sinistre.

b- Le poste de commandement opérationnel (PCO), structure non permanente est installé en un lieu le plus proche possible du sinistre mais hors du danger pour permettre la liaison rapide et constante avec le PCF. Il a pour missions de diriger les opérations, centraliser et exploiter les renseignements recueillis, demander et gérer les renforts nécessaires. Le PCO est activé en cas de sinistre.

4.1.3 Organe de secours et urgences : section des urgences

Cette section a pour missions de gérer les appels d'urgence, faire le suivi de la situation d'urgence et présenter les résultats (cartes de conduite, compte rendu, exposé de la situation etc.), évaluer la situation d'urgence, faire activer les différents clusters au besoin, fournir à la hiérarchie des informations appropriées concernant les opérations de réponse.

4.1.4 Clusters d'interventions

Les clusters sont des groupes de travail thématique dans la gestion des urgences. Au nombre de neuf (administration et finance ; logistique ; sécurité ; santé ; WASH ; secours, sauvetage et assistance ; communication ; opérations et Système d'Alerte précoce), leur organisation, composition et fonctionnement sont en annexe VI. Ils sont représentés auprès de l'ANPC par les points focaux de planification des interventions des structures à rôle principal à tous les niveaux (région, préfecture et commune). Il s'agit des départements chargés de la sécurité, de la santé, de l'action sociale, des armées (génie militaire, service de santé des armées, la marine, Corps des Sapeurs-Pompiers), de l'administration territoriale, des travaux publics, des transports, de l'eau, de l'urbanisme (ANASAP), de l'économie maritime, de l'agriculture, des télécommunications, de la communication, de l'énergie, de la planification et des finances. Chaque département est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan sectoriel. Une organisation ou institution peut être représentée aux différents échelons du plan ORSEC, de par la nature de ses fonctions et des moyens dont elle dispose.

L'Agence sollicitera en cas de besoin, les services de toute personne physique ou morale qu'elle jugera compétente pour répondre efficacement à une situation d'urgence.

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

Organigramme fonctionnel de l'organisation des secours à l'échelon national

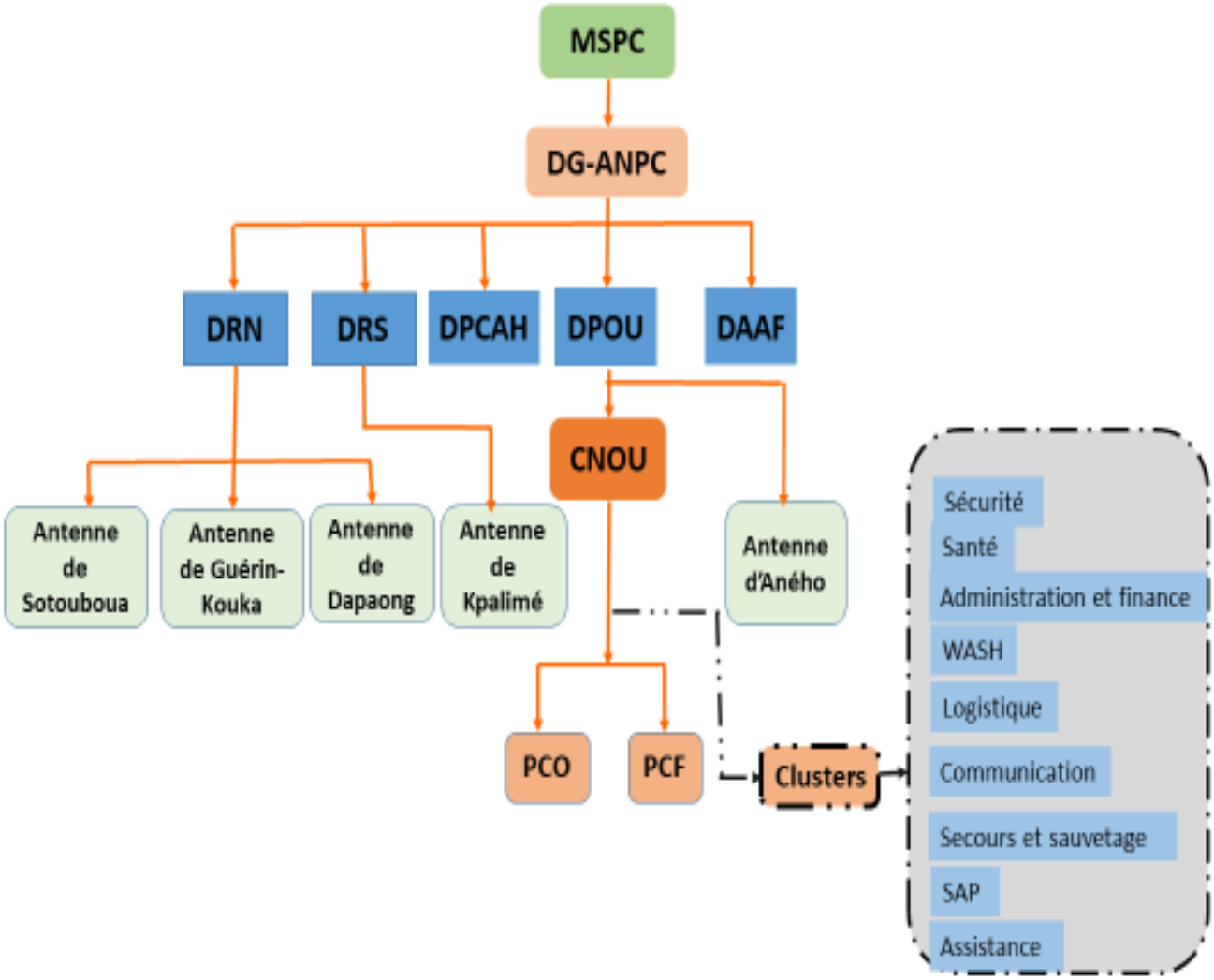

4.2 A l'échelon Régional

A l'échelon régional, la planification des interventions en matière de situations d'urgence et de catastrophes est sous la responsabilité de la direction régionale de l'Agence. Elle est responsable de l'actualisation et de la mise en œuvre des plans régionaux, en collaboration avec les acteurs de la plateforme régionale, sous l'autorité du préfet du chef-lieu de la région lorsqu'une catastrophe se produit dans plus d'une préfecture. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations. Les préfets dont les préfectures sont touchées par le sinistre sont impliqués dans la réponse à la catastrophe.

Au niveau régional, le Centre régional des opérations d'urgence (CROU) est l'organe de la planification, de l'évaluation et de la gestion des interventions d'urgence en cas de catastrophes. Il coordonne les opérations d'assistance et est chargée de la mise en œuvre du plan en collaboration avec les différents clusters. Il est chargée également de faire un inventaire des

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

moyens humains, matériels et financiers disponibles afin d'identifier les écarts. La matrice ainsi établie permet de mobiliser le financement interne ou externe. Cet inventaire doit être revu et mis à jour au moins deux fois par an. Le CROU comprend le poste de commandement fixe et le poste de commandement opérationnel.

a- **Le Poste Régional de Commandement Fixe (PRCF),** structure permanente installé à la Direction Régionale, a pour missions d'assurer la liaison avec le/les poste(s) de commandement opérationnel et les différents clusters, exploiter les informations et les renseignements reçus et coordonner et diriger les renforts sur les lieux du sinistre.

b- **Le poste régional de commandement opérationnel (PRCO),** structure non permanente activé en cas de sinistre, est installé en un lieu le plus proche possible du sinistre, mais hors du danger, pour permettre la liaison rapide et constante avec le PRCF. Il a pour missions de diriger les opérations, centraliser et exploiter les renseignements recueillis et demander et gérer les renforts nécessaires.

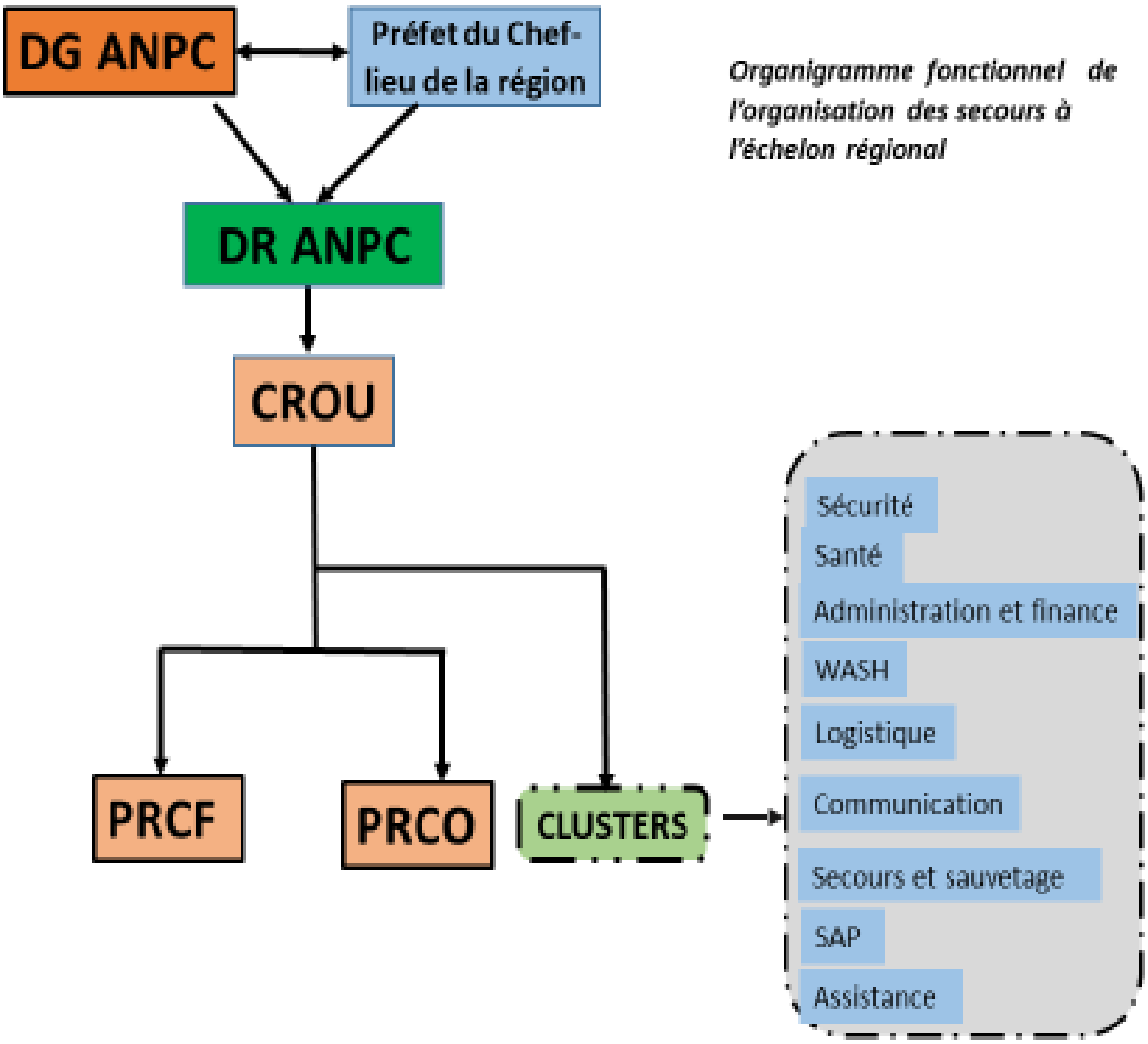

Organigramme fonctionnel de l'organisation des secours à l'échelon régional

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

4.3 A l'échelon Préfectoral

Les directions régionales de l'ANPC sont responsables de l'actualisation du Plan ORSEC Préfectoral en collaboration avec les autres acteurs de la plateforme préfectorale RRC, sous l'autorité du Préfet. Ce dernier est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les catastrophes qui se produisent dans plus d'une commune. Les Maires territorialement compétents sont associés à la conduite de la réponse.

Le CROU est l'organe de planification et de gestion des urgences suivant les mêmes attributions que le niveau régional. Il est relayé par les antennes de l'Agence.

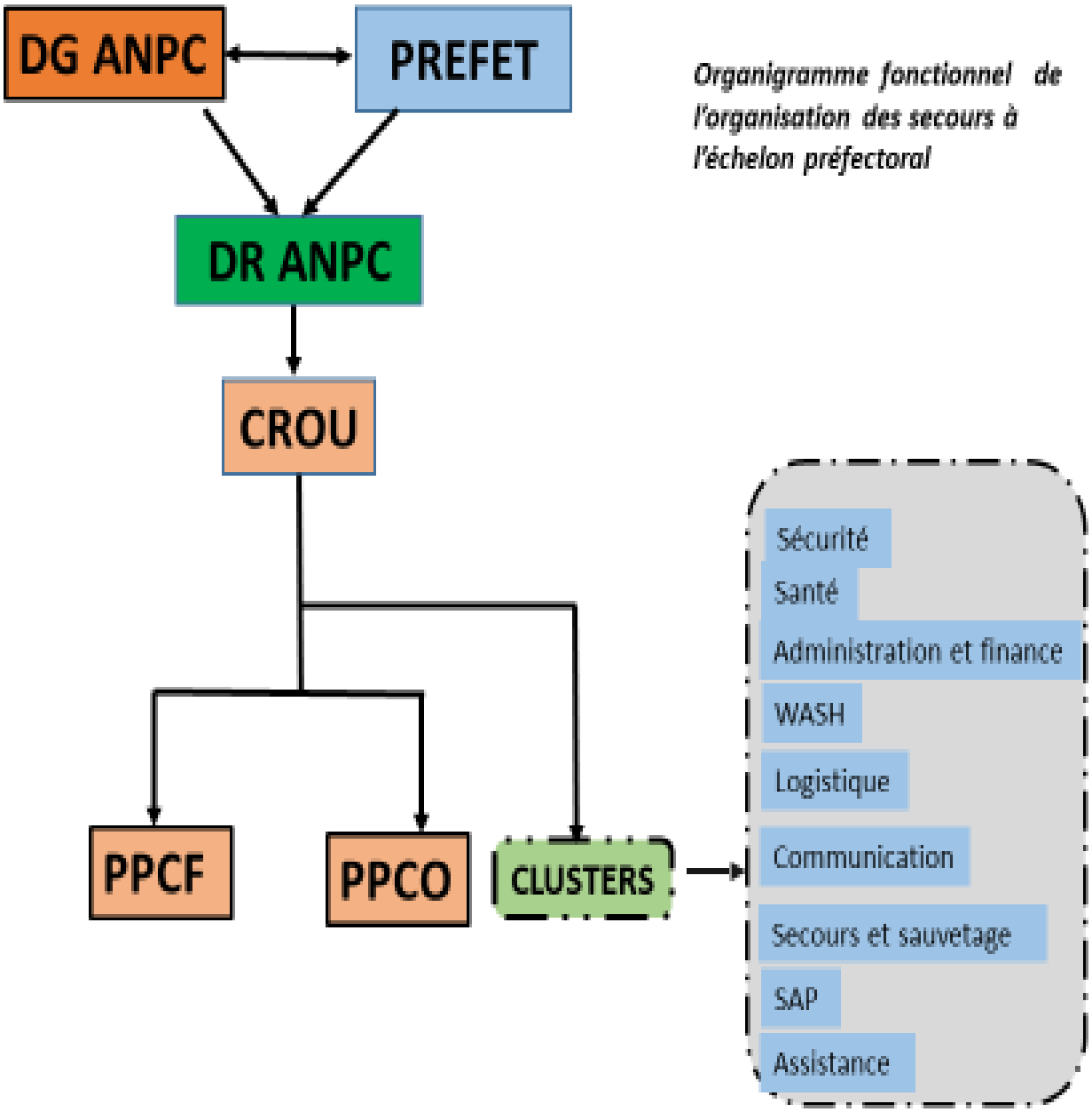

Organigramme fonctionnel de l'organisation des secours à l'échelon préfectoral

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

4.4 A l'échelon communal

Le maire est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan ORSEC en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal.

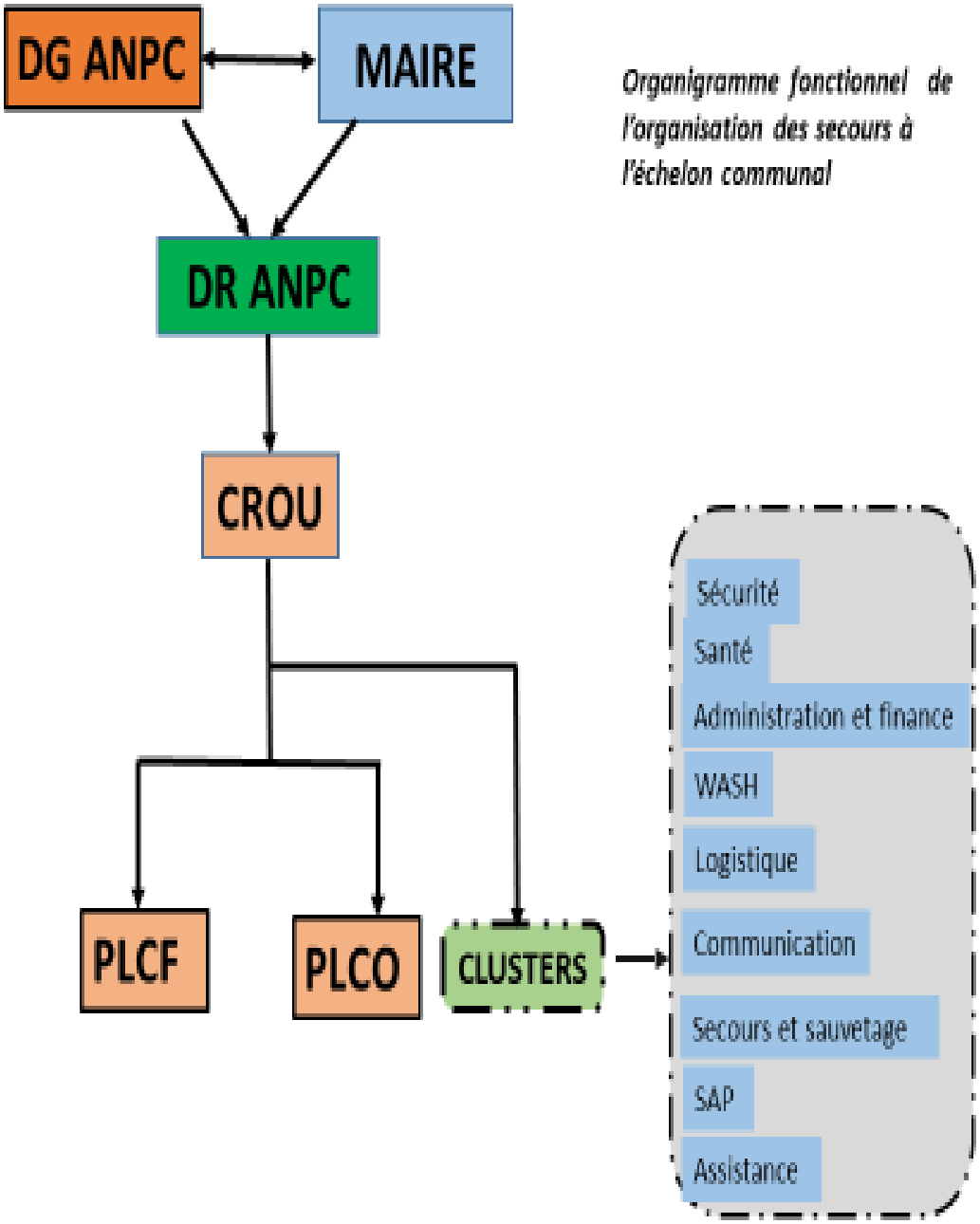

Organigramme fonctionnel de l'organisation des secours à l'échelon communal

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

V Mécanisme de communication et de partage d'information

5-1- Processus d'alerte et d'engagement de secours

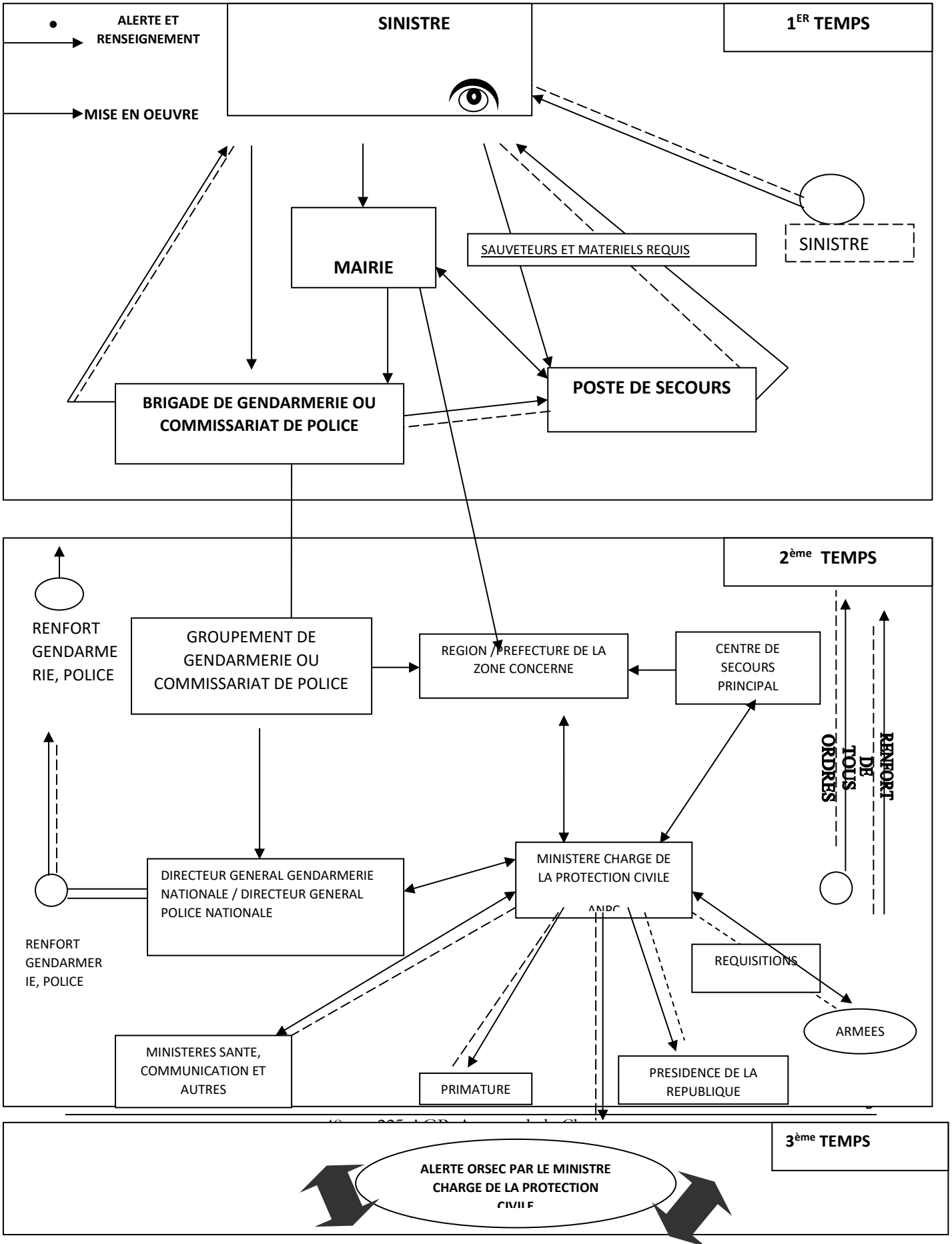

5.2 Aux échelons : régional, préfectoral, communal

5.2.1 Etapes préliminaires

Alors qu'au niveau national l'organisation des secours se fait du niveau central à la périphérie, aux niveaux de la région, de la préfecture et de la commune, la mise en œuvre des secours se fait de la périphérie au plan central. Ainsi, c'est au maire d'une commune, au préfet d'une préfecture ou au gouverneur ou l'Autorité compétente de prendre sous sa responsabilité les mesures appropriées lors de la déclaration d'un sinistre sur son territoire.

5.2.2 Déclenchement du plan

Si la lutte contre le sinistre, en raison de son ampleur risque de nécessiter les moyens dépassant ceux de la commune, le Maire doit alerter et en référer au Préfet, sur la base de l'évaluation de la situation par les acteurs concernés. Il en est de même du Préfet à l'autorité compétente de la région et de ce dernier au Ministre chargé de la protection civile. Les échelons supérieurs sont automatiquement mobilisés si plusieurs échelons en dessous sont sinistrés.

Au cas où les moyens nationaux ne suffisent plus à contenir le risque ou ses conséquences, un appel à l'assistance internationale est lancé par le gouvernement.

VI REQUISITION DE PERSONNELS ET DE MATERIELS

En vertu des dispositions légales et réglementaires portant organisation territoriale, les maires et les préfets disposent du pouvoir de réquisitionner le personnel et le matériel nécessaires à la gestion des situations d'urgence.

6.1 Forme de la réquisition

- par écrit et notifiée aux personnes concernées,
- verbalement en cas d'urgence, à la condition qu'elle soit adressée directement aux personnes concernées par le représentant de l'autorité. Obligation est faite à l'autorité requérante de régulariser la réquisition verbale par un écrit.
- la réquisition peut porter sur tous les habitants d'un territoire ainsi que certains matériels appropriés privés, publics ou d'organisations humanitaires telles que la Croix-Rouge.

6.2 Réparation des dommages

Les requis, en l'absence de toute faute de leur part, ont droit à la réparation par l'Etat des dommages consécutifs aux accidents survenus en service. La commune, la préfecture ou la région est responsable des dommages involontaires causés par les requis. Afin d'éviter toute contestation possible, un état précis du personnel et matériels réquisitionnés sera établi mentionnant notamment les heures du début et de fin de réquisition.

6.3 Rémunération des personnes requises

Les personnes requises peuvent demander une rémunération pour les services rendus, vacations, horaires, indemnisation pour le matériel. Elles peuvent y renoncer sans pour autant perdre les bénéfices des dommages qu'elles ont éventuellement pu subir. Les dépenses, sauf cas exceptionnel, sont supportées par l'Etat.

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

6.4 Exemple de réquisition simplifiée :

Vu…….
Le préfet de……..……Requiert M ……..……et son matériel composé De……à participer aux secours nécessaires par le sinistre de

(Lieu de localité) …… Dès réception du présent ordre en date du ……..……à (Heure). Dès la fin de la mission M ……fera viser le présent ordre au secrétariat du PPCO pour y indiquer l'heure de cessation de la réquisition

Fait à ……le ……

Nom et prénoms, Signature

VII APPEL AUX PREFECTURES LIMITROPHES ET/OU AUX ECHELONS SUPERIEURS

7.1 Renforts des préfectures limitrophes

Lorsque l'ampleur de la catastrophe est telle que les moyens disponibles de la préfecture sinistrée s'avèrent insuffisants, les Préfets des préfectures et des régions limitrophes, mis éventuellement et préalablement en état d'alerte ORSEC, fournissent au premier appel le soutien logistique nécessaire à la zone sinistrée.

7.2 Renfort de l'échelon national

Au niveau central, le Ministre chargé de la protection civile à travers l'ANPC, assure la supervision des opérations et la fourniture des moyens supplémentaires et les secours nécessaires.
A cet effet, il dispose d'une salle opérationnelle dont les missions consistent à :

- recevoir les renseignements sur l'évolution de la situation et les mesures prises et d'en faire une synthèse aux autorités supérieures ;

- traduire ces renseignements sur une carte à grande échelle et des tableaux statistiques qui résument les dommages, les nombres de victimes, les moyens engagés etc.

- recevoir les demandes de moyens supplémentaires sollicités par la préfecture ou la région sinistrée et les satisfaire au plus vite dans la mesure du possible ;

- coordonner les initiatives publiques ou privées en liaison avec les structures compétentes.

En fonction des renseignements ci-dessus et d'autres informations complémentaires, le ministre chargé de la protection civile décide de :

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

- Dépêcher immédiatement sur les lieux du sinistre des détachements de secours et de sauvetage (unités spéciales d'intervention) soit pour les cas spécifiques (incendie de produits chimiques, d'hydrocarbures, accident de matière dangereuse ou radio active, pollution par hydrocarbures, etc..), soit pour renforcer les unités territoriales d'intervention engagées.

- Réunir la communauté humanitaire en vue de mobiliser des moyens nationaux supplémentaires de secours, sauvetage et assistance ; et/ou solliciter l'aide internationale (bilatérale ou multilatérale).

VIII INVENTAIRE DES MOYENS DISPONIBLES

L'ANPC veille à la mise à jour de l'inventaire exhaustif des ressources humaines et matérielles de chaque région, préfecture et commune.
L'ANPC en collaboration avec les acteurs des plateformes régionales, préfectorales et communales, appuie les régions, les préfectures et communes dans l'élaboration et l'actualisation de leur Plan ORSEC. Chaque secteur d'activités (agriculture, TP, environnement, …) est tenu d'établir un document contenant les éléments ci-après :

- la liste des personnes à alerter et les procédés par lesquels elles sont appelées, rassemblées et dirigées sur les lieux du sinistre ;
- la mission de chaque équipe qui compose son service et les consignes à observer ;
- la liste des moyens de communication ;
- les permanences téléphoniques à assurer aux divers échelons administratifs et techniques ;
- le répertoire téléphonique faisant apparaître par nature de service les noms et adresses des responsables, des exécutants, des détenteurs de matériels, des denrées alimentaires, etc. ;
- la liste et les moyens d'appel des personnes membres des postes de commandement opérationnel et fixe de la préfecture.

Tous ces renseignements doivent être collectés et faire l'objet d'une mise à jour constante au moins deux fois par an.

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

ANNEXES

Annexe 1 : projet de création des brigades de sapeurs-pompiers

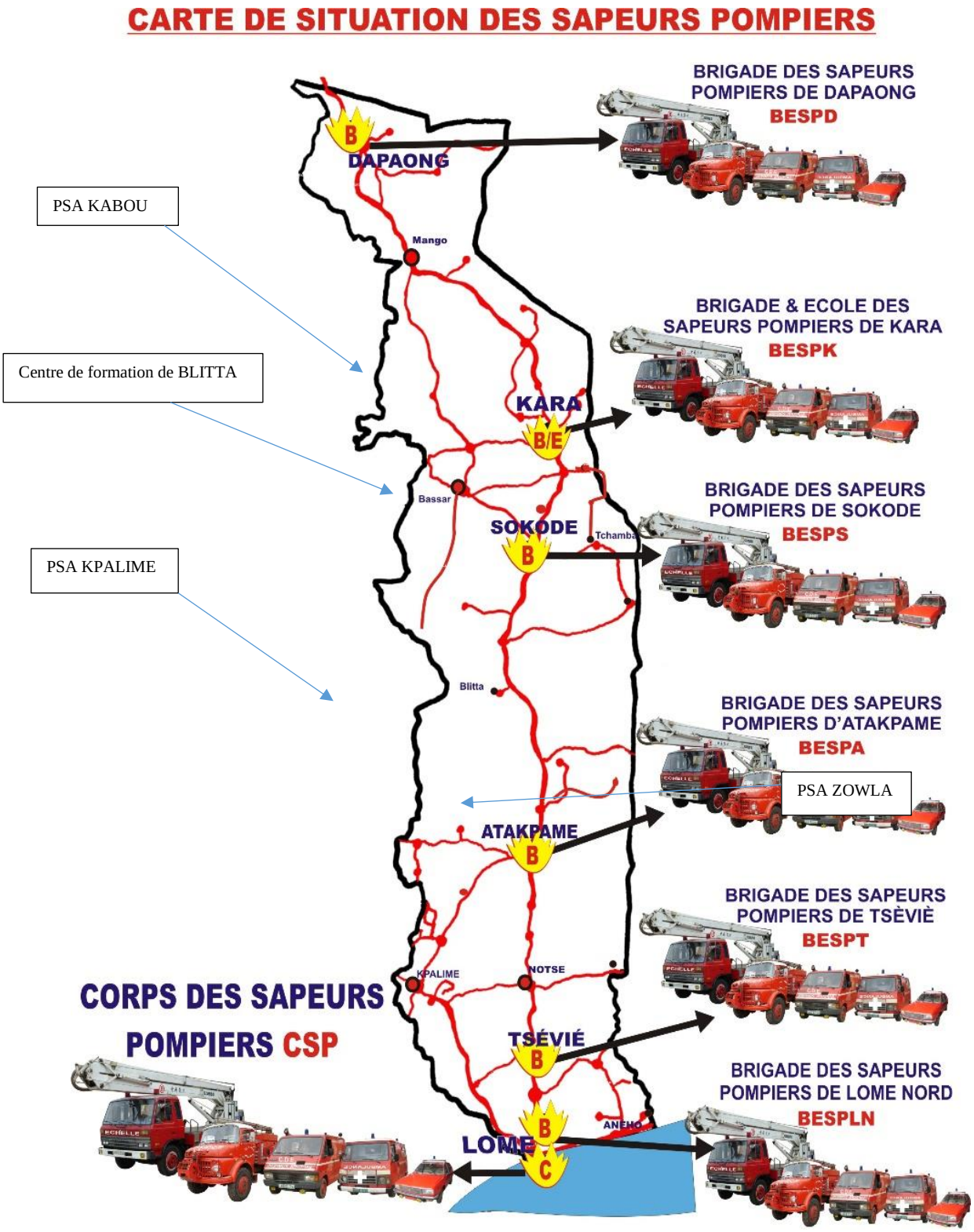

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

Annexe 2 : Tableau d'évaluation des moyens disponibles et des besoins par secteur

ENTITES	MOYENS DISPONIBLES	BESOINS EN RESSOURCES
	Sapeurs-pompiers)	
Ministère de la Sécurité et de la protection civile	Personnel 398 17 ambulances (PSR) 02 ambulances à réanimation 22 fourgons 01 camion de désincarcération et d'éclairage 02 camions à échelle 03 camions de transport de troupe BENZ 01 camion vidangeur 04 camions transport matériel (cargos) 03 véhicules de liaison type 4x4 03 véhicules de commandement 02 camions citerne 10m^3 01 véhicule hydro cureuse SPIROS 02 motopompes de grande capacité 05 de moyenne capacité 22 motopompes de petite capacité 03 groupes électrogènes 00 canot de sauvetage (zodiac) 00 Trousse de premiers secours 1000l d'émulseur 13 tentes 00 rouleau de tarpelin 00 couvertures bâches à eau 10 lots de sauvetage 14 extincteurs 00 coffres électro secours 03 tronçonneuses à bois et 100 lames de scies 10 Tronçonneuse à béton	Personnel (600) 28 ambulances 18 fourgons (Véhicules d'incendie) – 07 camions de désincarcération et d'éclairage – 07 camions à échelle – 21 camions de transport troupe BENZ 16 camions transport matériel (cargos) 16 véhicules de liaisons type 4x4 – 09 camions citernes spiros – 36 camions citerne 10m316 motos de reconnaissance – 16 véhicules purificateurs d'eau 15 véhicules hydro cureuses – 40 motopompes grande capacité 48 motopompes de petite capacité – 48 groupes électrogènes – 48 canots de sauvetage (zodiacs) 52 Trousses de premiers secours – 15000l d'émulseur - 700 tentes - 150 rouleaux de tarpelins – 15000 couvertures - 500 bâches à eau – 30 lots de sauvetage – 180 extincteurs – 42 coffres électro secours – 33 tronçonneuses à bois – 85Tronçonneuses à béton – cache-nez – 40 tuyaux d'aspiration - 25 caméras numériques - des caméras thermiques - des explosimètres
	POLICE NATIONALE	
	- Cadre institutionnel 2 régions de Police 5 secteurs de Police 72 Commissariats de Police 75 postes de Police 18 Compagnies républicaines d'intervention 1 Ecole de Police 1 Direction Centrale de la Police Judiciaire	Carburant 5000 litres Matériel de Police Technique et Scientifique

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

	07 Brigades de Recherche et d'Investigations déconcentrées 1 Direction Centrale du Renseignement Intérieur et des structures décentralisées - Ressources humaines - 5443 fonctionnaires de police - Ressources matérielles - Matériel roulant - Moyens de communication	
	- Cadre institutionnel 2 régions de Police 5 secteurs de Police 72 Commissariats de Police 75 postes de Police 18 Compagnies républicaines d'intervention 1 Ecole de Police 1 Direction Centrale de la Police Judiciaire 07 Brigades de Recherche et d'Investigations déconcentrées 1 Direction Centrale du Renseignement Intérieur et des structures décentralisées - Ressources humaines - 5443 fonctionnaires de police - Ressources matérielles - Matériel roulant - Moyens de communication	
Ministère de la Communication, des sports et de l'éducation à la citoyenneté et au civisme	Les ressources humaines, La TVT, La Radio Lomé, la Radio Kara, Les Radios rurales Les Radios et télévisions privées Les autres médias (presses écrites, numériques…)	Formation des ressources humaines Renforcement des capacités et moyens des organes de communication (caméras, appareils photos numériques, enregistreurs, logiciels de traitement d'images. Véhicules reportage équipés pour le transport des journalistes
Ministères de l'Enseignement	Ressources humaines (Inspecteurs, chefs d'établissement enseignants) Etablissements scolaires	Formation des enseignants sur la gestion des catastrophes Sensibilisation des élèves et de la population sur les catastrophes. Mise à disposition de Kits scolaires
Ministère de l'Economie et des Finances	Moyens financiers (ligne budgétaire : aide et secours) Moyens logistiques (moyens roulants du garage central)	Renforcement du parc automobile du garage central Renforcement de la ligne budgétaire pour la gestion des catastrophes.
Ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature	Agents forestiers mobilisables 04 PL BENZ Spécialistes d'évaluation des dommages Services déconcentrés dans les régions et préfectures	Moyens financiers Renforcement des capacités des personnels
Ministère de la Santé et de l'hygiène publique	06 régions sanitaires composées de districts sanitaires mobilisables Mobilisation du personnel de santé selon les besoins (assistance immédiate sur place, évacuation et référence)	Formation de personnel para médical à la prise en charge des urgences 02 ambulances et un véhicule de supervision au moins et des moyens

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

	Pré positionnement des Kits d'urgences OMS Une ambulance au moins/ hôpital régional	de première urgence par préfecture ou district sanitaire.
Ministère de l'eau, d'équipement rural et de l'hydraulique villageoise		Moyens financiers pour pouvoir exécuter des Forages d'urgence de point d'eau sur les sites d'accueil
Ministère de la Défense et des anciens combattants	Ressources humaines Moyens d'hébergement, de couchage et de premières nécessités Matériels de subsistance Moyens « génie ».	Moyens financiers Formation des personnels de génie Infrastructure Zodiacs Hélicoptères de reconnaissance, de transport et d'évacuation.
Ministère des Affaires Etrangères, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur	Ressources humaines	Célérité dans la formulation des besoins à l'endroit des pays partenaires
Ministère de la ville, de l'urbanisme, et de l'habitat, et de la salubrité publique	DGIEU	
	-Personnel qualifié -moto - véhicules - équipe topographique	GPS Acquisition d'images satellitaires et de matériels de traitement d'images Acquisition 2 voitures 4X4 double cabines -Moyens de communication -Carburant -EPI -Renforcement de capacité -Motivation du personnel
	ANASAP	-
	Personnel qualifié Matériels disponibles : Engins lourds de travaux : 01 pelle hydraulique 01 bulldozer 01 chargeur 03 camions bennes 02 fourgonnettes 01 camion purificateur d'eau 03 citernes 03 camions spyros 03 camions hydrocureuses aspiratrices	Carburant Location porte-engin Moyens de communication Motivation du personnel

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

Ministère de l'Action sociale, de la promotion de la Femme et de l'alphabétisation	- Ressources humaines 210 agents formés (dans toutes les régions) * Une direction de la Gestion des catastrophes qui s'occupe de la planification * Une agence de solidarité nationale qui mobilise les moyens publics et privés pour venir en aide aux victimes * 06 directions régionales de l'action sociale * 35 directions préfectorales avec des centres sociaux - Ressources matérielles *Logistique (02 véhicules en mauvais état)	- Renforcement des capacités de 60 agents 05 voitures 4x4 - 03 gros camions (de transport de vivres) - 130 motos pour agents de terrain - Stockage de sécurité en vivres: 350 tonnes - Maïs : 80 tonnes /(Savanes, Maritime, Lomé Commune), 30 tonnes/(Kara, centrale et Plateaux), - Riz : 80 tonnes (Savanes, Maritime, Lomé Commune), 30 tonnes / (Kara centrale et Plateaux) Huile : 250 bidons de 25 litres (Savanes, Maritime, Lomé Commune), 100 bidons de 25 litres/(Kara et centrale et Plateaux) haricot 300sacs, Friperie 120 ballots, Couvertures 3200, Savon BF 16 cartons, Nattes 360 ballots, marmites, 250 bottes, 300 raglans
Ministère de l'Agriculture, de la production animale et halieutique	Mécanisme institutionnel déconcentré Stock de sécurité alimentaire Information sur l'alimentation disponible Système d'Information des Marchés	- Ressources humaines - Matériel roulant - Intrants, semences et matériels agricoles - Renforcement des capacités de stockage de l'ANSAT - Création d'un fonds d'urgence pour la gestion des crises en cas de calamité naturelle ou d'épizootie
Ministère des Infrastructures et des Transports	Ressources humaines Véhicules de commandement Ordinateurs Bulldozer : 2 unités Chargeur : 2 unités Camion benne : 3 unités Grader : 2 unités Compacteur : 2 unités Camion-citerne : 1 unité	- Superstructures métalliques modulables, - Matériel de lancement de poutre, pont : - Avant bec et arrière bec, - Ponts métalliques flottants modulables, - Pieux métalliques, - Poste à souder, - Groupe électrogène, - Buses métalliques, - Conteneur 20 et 40 pieds, - Foreuses, - Camions grues, - Camions toupies, - Bétonnière, - Porte char, - Pelle mécanique, - Moto pompe, - Ressources humaines, - Zodiac, - Drone, - Carburant, - Ciment, - Agrégats, Pelle mécanique
TdE	Poteaux d'incendie dans les centres urbains (non fonctionnels)	Motopompes électriques et motopompes à essence ou gaz-oil

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

	01 moto pompe de 250 m3/h à Lomé	Hydro cureuses pour le curage des conduites d'eaux usées bouchées
Grand Lomé	Néant	Moyens financiers Motos pompes Moyens de terrassement Moyens d'hébergement Camions spiraux
CNDH	01 responsable de la protection et de la promotion des droits des déplacés internes 03 antennes régionales avec des personnels qualifiés Formation prochaine d'un spécialiste de la protection des déplacés internes	Moyens financiers
Croix Rouge Togolaise	coup 38 formateurs	Matérielles : – 126 Brancards, – 99 Trousses équipées, – Carburant : 2000 litres par jour pour 10 jours – Gants : 200 paquets de 100, – 560 Couvertures, – 100 Body bag – Fournitures de bureau, – 05 Radio HF à entretenir, – 02 Radio VHF, – 10 Talkies Walkies, – 100 emblèmes protecteurs – 20 drapeaux, – 01 Antennes Radio VHF, – 01 Antenne Radio HF – 06 ambulances, – 1000 dossards, (Renouvellement partiel des dossards) – 45 tentes – Appui financier – Appui matériel – Appui technique – Consommables médicaux – 100 emblèmes protecteurs auto collants – Divers – Humaines : – 875 secouristes à formés; – 10 membres de la CTN, – 25 membres des cinq CTR – 135 membres des 45 CTL, – 14 membres du personnel soignant et technique du CMC, – 14 chauffeurs permanents, – 02 chauffeurs volontaires
Plan International Togo	Ressources humaines chargées de la protection des droits de l'enfant, de l'eau et assainissement, de la gestion des risques de catastrophes, de l'éducation en situation d'urgence	Appui matériel si nécessaire
ENTITES	**MOYENS DISPONIBLES**	**BESOINS EN RESSOURCES**

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

	Sapeurs-pompiers)	
Ministère de la Sécurité (	Personnel (336) 04 ambulances 06 fourgons 01 camion de désincarcération et d'éclairage 01 camion à échelle 03 camions de transport de troupe BENZ 04 camions transport matériel (cargos) 0 véhicule de liaison type 4x4 01 camion-citerne spiros 03 camions citerne 10m3 02 motos de reconnaissance 02 véhicules purificateurs d'eau 01 véhicule hydro cureuses 02 motopompes grandes capacité 22 motopompes de petite capacité 03 groupes électrogènes 0 canot de sauvetage (zodiac) 0Trousse de premiers secours 1000l d'émulseur 130 tentes 1000 couvertures 50 bâches à eau 03 lots de sauvetage 23 extincteurs 04 coffres électro secours 04 tronçonneuses à bois et 100 lames de scies 0Tronçonneuse à béton	Personnel (400) 28 ambulances 18fourgons (Véhicules d'incendie) – 05 camions de désincarcération et d'éclairage – 05 camions à échelle – 21 camions de transport troupe BENZ 10 camions transport matériel (cargos) 10 véhicules de liaisons type 4x4 – 06 camions citernes spiros – 24 camions citerne 10m3 – 10 motos de reconnaissance – 10 véhicules purificateurs d'eau 11 véhicules hydro cureuses – 28 motopompes grandes capacité – 33 motopompes de petite capacité – 32 groupes électrogènes – 33 canots de sauvetage (zodiacs) 36 Trousses de premiers secours – 7000l d'émulseur 500 tentes – 10 000 couvertures - 300 bâches à eau – 20 lots de sauvetage – 120 extincteurs – 28 coffres électro secours – 23 tronçonneuses à bois – 65 Tronçonneuses à béton – cache-nez – 25 tuyaux d'aspiration – 20 000 sceaux – 15 000 bassines 15 caméras numériques
	POLICE NATIONALE	
	- Cadre institutionnel 2 régions de Police 5 secteurs de Police 55 Commissariats de Police 15 Compagnies républicaines d'intervention 1 Ecole de Police 1 Direction Centrale de la Police Judiciaire et des Brigades de Recherche et d'Investigations déconcentrées 1 Direction Centrale du Renseignement Intérieur et des structures décentralisées	Carburant 5000 litres Matériel de Police Technique et Scientifique

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

	- Ressources humaines 4500 fonctionnaires de police - Ressources matérielles Matériel roulant Moyens de communication	
Ministère chargé de la Communication et de la Formation Civique	Les ressources humaines, La TVT, La Radio Lomé, la Radio Kara, Les Radios rurales Les Radios et télévisions privées	Formation des ressources humaines Renforcement des capacités et moyens des organes de communication (caméras, appareils photos numériques, enregistreurs, logiciels de traitement d'images. Véhicules reportage équipés pour le transport des journalistes
Ministère de l'Enseignement	Ressources humaines (Inspecteurs, chefs d'établissement enseignants) Etablissements scolaires	Formation des enseignants sur la gestion des catastrophes Sensibilisation des élèves et de la population sur les catastrophes.
Ministère de l'Economie et Finances	Moyens financiers (ligne budgétaire : aide et secours) Moyens logistiques (moyens roulants du garage central)	Renforcement du parc automobile du garage central Renforcement de la ligne budgétaire pour la gestion des catastrophes.
Ministère de l'Environnement	Agents forestiers mobilisables 04 PL BENZ Spécialistes d'évaluation des dommages Services déconcentrés dans les régions et préfectures	Moyens financiers Renforcement des capacités des personnels
Ministère de la Santé	06 régions sanitaires composées de districts sanitaires mobilisables Mobilisation du personnel de santé selon les besoins (assistance immédiate sur place, évacuation et référence) Pré positionnement des Kits d'urgences OMS Une ambulance au moins/ hôpital régional	Formation de personnel para médical à la prise en charge des urgences 01 ambulance et un véhicule de supervision au moins et des moyens de première urgence par préfecture ou district sanitaire.
Ministère de l'eau de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise	- Camion-citerne (1) - Véhicule 4x4 (1)	- Pompes et Motopompes - Bâches à eau de 5 000 litres - Carburant - Matériaux (raccords, tuyauteries) - Camion-citerne (5) - Eau potable - Véhicule 4x4 (5)
Ministère de la Défense (FAT)	Ressources humaines Moyens d'hébergement, de couchage et de premières nécessités Matériels de subsistance Moyens « génie ».	Moyens financiers Formation des personnels de génie Infrastructure Zodiacs Hélicoptères de reconnaissance, de transport et d'évacuation.
Ministère des Affaires Etrangères	Ressources humaines	Célérité dans la formulation des besoins à l'endroit des pays partenaires

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

Ministère de l'urbanisme et de l'habitat	DGIEU	
	-personnel qualifié -moto - véhicules - - équipe topographique	GPS Acquisition d'images satellitaires et de matériels de traitement d'images Acquisition 2 voitures 4X4 double cabines -Moyens de communication -Carburant -EPI -Renforcement de capacité -Motivation du personnel
	ANASAP	-
	Personnel qualifié Matériels disponibles : Engins lourds de travaux : 01 pelle hydraulique 01 bulldozer 01 chargeur 03 camions bennes 02 fourgonnettes 01 camion purificateur d'eau 03 citernes 03 camions spyroses 03 camions hydrocureuses aspiratrices	Carburant Location porte-engin Moyens de communication Motivation du personnel
Ministère de l'Action sociale	- Ressources humaines 210 agents formés (dans toutes les régions) * Une direction de la Gestion des catastrophes qui s'occupe de la planification et de la en cas de catastrophe * Une agence de solidarité nationale qui mobilise les moyens publics et privés pour venir en aide aux victimes * 06 directions régionales de l'action sociale * 39 directions préfectorales avec des centres sociaux - Ressources matérielles *Logistique (02 véhicules en mauvais état)	- Renforcement des capacités de 60 agents 05 voitures 4x4 - 03 gros camions (de transport de vivres) - 130 motos pour agents de terrain - Stockage de sécurité en vivres: 350 tonnes - Maïs : 80 tonnes /(Savanes, Maritime, Lomé Commune), 30 tonnes/(Kara, centrale et Plateaux), - Riz : 80 tonnes (Savanes, Maritime, Lomé Commune), 30 tonnes / (Kara centrale et Plateaux) Huile : 250 bidons de 25 litres (Savanes, Maritime, Lomé Commune), 100 bidons de 25 litres/ (Kara et centrale et Plateaux) haricot 300sacs, Friperie 120 ballots, Couvertures 3200, Savon BF 16 cartons, Nattes 360 ballots, marmites, 250 bottes, 300 raglans
Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche	Mécanisme institutionnel déconcentré Stock de sécurité alimentaire Information sur l'alimentation disponible Système d'Information des Marchés	- Ressources humaines - Matériel roulant - Intrants, semences et matériels agricoles

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

		- Renforcement des capacités de stockage de l'ANSAT - Création d'un fonds d'urgence pour la gestion des crises en cas de calamité naturelle ou d'épizootie
Travaux publics	Véhicules de commandement Ordinateurs Ressources humaines	Ponts flottants Moyens logistiques
TdE	Poteaux d'incendie dans les centres urbains (non fonctionnels) 01 moto pompe de 250 m3/h à Lomé	Motopompes électriques et motopompes à essence ou gaz-oil Hydro cureuses pour le curage des conduites d'eaux usées bouchées
Mairie de Lomé	Néant	Moyens financiers Motos pompes Moyens de terrassement Moyens d'hébergement Camions spiraux
CNDH	01 responsable de la protection et de la promotion des droits des déplacés internes 03 antennes régionales avec des personnels qualifiés Formation prochaine d'un spécialiste de la protection des déplacés internes	Moyens financiers
Croix Rouge Togolaise	coup 38 formateurs	Matérielles : – 126 Brancards, – 99 Trousses équipées, – Carburant 2000 litres par jour pour 10 jours – Gants : 200 paquets de 100, – 560 Couvertures, – 100 Body bag – Fournitures de bureau, – 05 Radio HF à entretenir, – 02 Radio VHF, – 10 Talkies Walkies, – 100 emblèmes protecteurs – 20 drapeaux, – 01 Antennes Radio VHF, – 01 Antenne Radio HF – 06 ambulances, – 1000 dossards, (Renouvellement partiel des dossards) – 45 tentes – Appui financier – Appui matériel – Appui technique – Consommables médicaux – 100 emblèmes protecteurs auto collants – Divers – Humaines : – 875 secouristes à formés; – 10 membres de la CTN, – 25 membres des cinq CTR – 135 membres des 45 CTL,

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

		– 14 membres du personnel soignant et technique du CMC, – 14 chauffeurs permanents, – 02 chauffeurs volontaires
Plan Togo	Ressources humaines chargées de la protection des droits de l'enfant, de l'eau et assainissement, de la gestion des risques de catastrophes, de l'éducation en situation d'urgence	Appui matériel si nécessaire

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

Annexe 3 : Composition des différentes structures du Plan ORSEC

1. **Cluster Opération** : **Organe de commandement**

a- Poste de Commandement Opérationnel (PCO)

Composition

Les membres du poste de commandement sont :

- un coordonnateur des opérations : le représentant du Ministre chargé de la Protection Civile ;
- un directeur des secours ; le représentant du CSP, Médecin, Vétérinaire ou tout autre personne responsable ;
- un représentant de chacun des clusters ORSEC regroupés aux opérations du CNOU.

FONCTIONS	NOMS & PRENOMS	N° TELEPHONE JOUR/NUIT	ADRESSE
- Coordonnateur des opérations - Représentant			
- Directeur des secours - Remplaçant			
- Chef du service liaisons et transmissions - Remplaçant			
- Chef du service police et renseignement - remplaçant			
- Chef de service secours et sauvetage - Remplaçant			
- Chef du service soins médicaux et entraide - Remplaçant			
- Chef du service accueil et hébergement - Remplaçant			
- Personnel téléphoniste - Remplaçant			
- Agence transmission - Remplaçant			
- Conducteurs - Remplaçants			
- Préfet - Secrétariat			
- Chef du service de la protection civile - Remplaçant			

b) - Poste de Commandement Fixe (PCF)

FONCTIONS	NOMS & PRENOMS	N° TELEPHONE JOUR/NUIT	ADRESSE
- Secrétaire général de la Préfecture			
- Représentant du service liaisons et transmissions - Remplaçant			
- Représentant du service Police et renseignement - Remplaçant			

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

- Représentant du service secours et sauvetage - Remplaçant			
- Représentant du service soins médicaux et entraide - Remplaçant			
- Représentant du service transports et travaux publics - Remplaçant			
- Représentant du service accueil et hébergement - Remplaçant			
- Personnel secrétaire - Remplaçants			
- Personnel téléphoniste - Remplaçants			

2 - **Sécurité**

Ce cluster composé du personnel de la gendarmerie, de la police et exceptionnellement de l'armée, a un double rôle de :

a- transmission de l'information primaire : dès qu'il a connaissance de l'événement et vérifié les faits signalés, le personnel de la gendarmerie ou de la police donne l'information au centre de secours de 1er appel (le plus proche), CNOU/ANPC, Gouverneur ; Préfet et Maire concerné.

b- mise en œuvre du plan : elle est assurée par quatre (04) équipes du cluster sécurité.

- ***Equipe renseignements*** dont la mission est de renseigner le commandement ;
- ***Equipe police*** qui a pour missions d'assurer tout jalonnement d'itinéraire ainsi que la régulation de la circulation routière ; déterminer et gérer les parkings ; assurer la sécurité à l'intérieur du périmètre englobant l'évènement dit « périmètre de sécurité » et en interdire l'accès à toute personne ne participant pas aux secours ; protéger les biens ; canaliser les sauveteurs et surveiller les évacuations ; faire exécuter les réquisitions (éventuellement) ; geler les lieux sauf si la sécurité ou la salubrité exige d'y apporter des modifications.
- ***Equipe de surveillance du dépôt mortuaire et d'identification des morts*** qui a pour mission d'évacuer les cadavres et les ranger au dépôt mortuaire en groupes de « hommes, femmes, enfants, identifiés » ; « hommes, femmes, enfants, non identifiés » et de fouiller et identifier les cadavres.
- ***Equipe police judiciaire*** qui a pour missions d'ouvrir l'enquête, procéder à toutes constatations utiles, appréhender et interpeller les délinquants et les suspects s'il y a lieu ; se mettre éventuellement à la disposition du Parquet ; établir des fichiers d'identification des enveloppes contenant des bijoux, des papiers de valeurs trouvés sur les cadavres ; requérir l'expertise médico-légale.

<u>Moyens</u> :

- moyens de la police : Moyens organiques (humains et logistiques) des services de police ;
- Moyens de la gendarmerie : Moyens organiques (humains et logistiques) de la gendarmerie.
- Moyens de l'Armée : Moyens organiques (humains et logistiques) du détachement.
- Matériels divers : tentes, couvertures, brancards, kits de secours, poste de soudure.
- Matériels de service : pelles, pioches, haches, serpes, cisailles, scies, grue de 32 tonnes et de 45 tonnes.
- Matériels de santé : antenne chirurgicale avec brancards, trousses pour infirmier, trousses d'urgence, etc.

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

- Moyens radio : postes radio, postes téléphoniques de campagne, groupe électrogène, central téléphonique.
- Matériels divers : lots matériels d'ordinaires pour unités déplacées, projecteurs.
- Moyens de transports : Véhicules, Motos, hélicoptères, avions de transport.

3- Secours, sauvetage et assistance

Le cluster secours, sauvetage et assistance est composé des Sapeurs- Pompiers, des Pompiers de l'ASECNA, de l'ANPC, de la Croix-Rouge Togolaise, l'armée, des services d'accueil, d'hébergement et d'assistance (action sociale, santé, service de santé des armées, ANASAP, OCDI, SNU, UE, Plan-Togo, ONG, autres PTF, partenaires bilatéraux, etc.).

Ses missions sont les suivantes :

- reconnaissance, sauvetage, mise en sécurité, évacuation, ravitaillement, épuisement, etc ;
- dégagement et recherche des victimes dans les endroits difficiles ;
- extinction des incendies, manœuvres de force et désincarcération ; ;
- éclairage de fortune et isolement/protection des matières dangereuses ;
- prise en charge logistique et médicale des blessés jusqu'au centre médical mis en place par le service des soins médicaux.
- enregistrement et recensement des sinistrés ;
- assistance matérielle et psychologique des blessés et des personnes impliquées non blessées ;
- hébergement des sans-abri ;
- prise en charge alimentaire ;
- information et la formation des populations locales dès les premiers instants où la catastrophe se produit ;
- mobilisation interne des moyens nécessaires en attendant les secours externes ;
- reconstitution du patrimoine en cas d'incendies ou d'inondations.

4- **Santé**

Formé de professionnels de santé (médecins, infirmiers, etc.), le cluster santé a pour missions :

- la mobilisation et l'exploitation des hôpitaux et unités de soins périphériques ;
- la mise en place sur le terrain d'un poste médical chargé d'assurer le tri et la prise en charge médico-psychologique des victimes et des personnes affectées ;
- la mise en place d'un service de promotion de la santé et de prévention.

<u>Moyens</u> :

- personnel médical et vétérinaire, paramédical, hospitalier, civil et militaire, public et privé ;
- médicaments, brancards, matériels, instruments ;
- ambulances des services publics et privés ;
- véhicules renforts fournis par le service des transports, l'Armée et autres ;

<u>Matériels nécessaires à l'installation du poste médical</u> :

- mise à l'abri : tentes de la protection civile, tentes fournies et montées, petites tentes de la Croix-Rouge Togolaise ou appâtâmes de fortune ;
- éclairage assuré par la C.E.E.T. ;
- brancards, pansements, médicaments, kits d'urgence fournis et transportés par un véhicule des Sapeurs-pompiers;
- Camionnettes pour le transport des équipes et du matériel, appareils radio sur voiture, malles de secours, draps, voitures, traversins, ambulances.

5- **Logistique**

Le cluster logistique est animé par le Ministère chargé de l'Economie en collaboration avec le Ministère chargé des transports, les Forces Armées togolaises (FAT), l'ANPC et l'ANASAP à l'aide de leurs moyens propres et, si nécessaire, des moyens complémentaires de réquisition.

Ce cluster a pour missions de :

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

- procurer et coordonner les moyens de transport nécessaires au commandement et aux différents clusters;
- fournir éventuellement des moyens supplémentaires pour tous les travaux de levage et de découpage des métaux ;
- rétablir des voies de communication ;
- participer aux travaux de déblaiement, de démolition et de consolidation ;
- jalonner et aménager toute zone nécessaire à l'atterrissage des aéronefs.

Les PTF et autres partenaires (bilatéraux et multilatéraux) interviennent dans la logistique.

6- **Transmissions**

Ce cluster comprend :

1- Un bureau de messagerie ayant pour missions de :
- vérifier la rédaction des télégrammes et le degré d'urgence ;
- enregistrer les messages, les transmettre au bureau de régulation ;
- disposer de porteurs chargés de remettre les messages aux destinataires
- mettre en place un réseau de communication dédié à la crise et des moyens.

2 - Un bureau de régulation chargé de la vérification des textes, de leur origine et de leur destination, leur transmission au bureau de messagerie, la répartition des messages entre les différents moyens techniques de transmissions en fonction du degré d'encombrement des réseaux et de la rapidité du moyen d'acheminement choisi.

- 3 - Moyens de transmissions :
- réseau radio, GPRS, liaisons téléphoniques, agents de liaisons (porteurs, motocyclistes).
- moyens radioélectriques : réseaux (FAT, douanes, Sapeurs-pompiers, Police, Gendarmerie etc.)
- moyens divers : haut-parleurs sur véhicules et magnétophones portatifs, radio diffusion togolaise, télévision, agence togolaise de presse (ATOP) radios rurales et communautaires, estafettes ; etc.
- Internet (courrier électronique réseaux sociaux, etc.) ;

7- WASH

Ce cluster est animé par les ministères chargés de : l'eau et assainissement, administration territoriale, environnement, santé, urbanisme et la CRT.

Il a pour missions d'assurer :

- le positionnement des intrants et équipements de travail ;
- l'évaluation des ouvrages d'eau potable, hygiène et assainissement sur les sites;
- l'aménagement général des sites avec l'appui des Agents de Santé Communautaires (ASC) et Commité Villageois/Quartier de Devéloppement (CVD/CDQ);
- la construction des douches et latrines;
- la distribution des comprimés de chlore pour la purification de l'eau ;
- la pulvérisation sur les sites, dans les latrines, douches, dépotoirs et lieux insalubres susceptibles d'abriter des vecteurs de maladies;
- la gestion des déchets;
- la mobilisation des ASC pour sensibiliser les populations ;

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

- le renforcement des séances de sensibilisation sur les changements de comportement (règles d'hygiène et d'assainissement) ;
- le traitement des puits contaminés ;
- la désinfection et enterrement digne et sécurisé des cadavres
- la distribution des kits d'hygiène ;
- la prévention et contrôle de l'infection lors des soins (prise en charge des malades sur site).

Moyens :

- le personnel
- le matériel d'assainissement ;
- les désinfectants ;
- les équipements de protection individuelle.

8- Administration et finances

Ce cluster est composé des ministères chargés des finances et de la planification, ANPC ainsi que les PTF et les ONG.

Il a pour rôle de :

- mobiliser les ressources internes et externes ;
- assurer le reporting financier ;
- plaidoyer auprès des autorités pour les urgences ;
- assurer la supervision et la gestion des fonds d'urgence
- organiser des réunions et rencontres sectorielles
- élaborer tout rapport et document administratif.

Moyens :

- Personnel
- Matériels bureautiques.

i -Système d'Alerte Précoce (SAP)

Ce cluster est composé des ministères chargés des transports, de l'hydrologie, de l'environnement, de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, de l'énergie, de la planification, et de la Croix-Rouge Togolaise ainsi que le haut conseil pour la mer et les forces de défense et de sécurité sous la coordination de l'ANPC.

Il a pour mission de :

- collecter et traiter les données hydro-météo ;
- élaborer les bulletins d'information, de prévention et d'alerte ;
- surveiller continuellement l'évolution de la situation hydrométéorologique ;
- identifier les nouveaux risques ;
- donner l'alerte.

Moyens :

- personnel ;
- modèles de prévision ;
- stations hydro-météo ;
- moyens de communication ;
- balises communautaires d'alerte ;
- station de mesure de la qualité de l'air.
-

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

j-) Communication

Ce cluster est composé des ministères chargés de la communication, économie numérique, sécurité, ANPC et défense.

Il a pour mission de:

- rédiger les communiqués à diffuser,
- organiser les conférences de presses du responsable de la crise,
- briefer toutes les personnes susceptibles de prendre la parole au nom de l'autorité,
- prévoir le local ou l'endroit indiqué pour les médias,
- accueillir les journalistes,
- briefer les journalistes sur la situation,
- mettre à la disposition des journalistes de la documentation s'il y en a,
- organiser la veille médiatique,
- mettre en place toute la logistique nécessaire.

Moyens :

- personnel,
- appareils photo professionnels,
- cameras professionnel,
- enregistreur,
- matériel de sonorisation.

Exemple d'une équipe de cluster

1- Chef service Adresse Téléphone	M…… - Bureau - Domicile
2- Adjoint Adresse Téléphone	M…… - Bureau - Domicile
3- Les autres membres Adresse Téléphone	M…… - Bureau - Domicile
M……... Adresse -Bureau - Domicile Téléphone	

48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12 / 22 51 02 13 05 Boite Postale : 463 Lomé-Togo Email : anpctogo@gmail.com

ANPC - TOGO

AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

48 Rue 225 AGP Avenue de la chance

05 BP:463 Lomé-Togo Tél: +228 22 51 02 12

E-mail: anpctogo@anpctogo.tg